BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1605

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

832 387 849 RCS Rennes.
OPTI'TECH BE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 16670.00 EUR.
Adresse : 40, Rue Paul Bert, 35000 Rennes.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE La société JCR INVEST HOLDING, Société par actions simplifiée Au capital de 1 000 euros, Sise La Noé, 35760 SAINT-GREGOIRE, 808 219 232 RCS RENNES ET OPTI'TECH BE Société par actions simplifiée au capital de 16 670 euros Siège social : 40 Rue Paul Bert 35000 RENNES 832 387 849 RCS RENNES AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 04 novembre 2026 à RENNES. La société JCR INVEST HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, sise La Noé, 35760 SAINT-GREGOIRE, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 808 219 232 et la société OPTI'TECH BE, société par actions simplifiée au capital de 16 670 euros, dont le siège social est 40 Rue Paul Bert 35000 RENNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 832 387 849 RCS RENNES, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société OPTI'TECH BE par la société JCR INVEST HOLDING. La société OPTI'TECH BE ferait apport à la société JCR INVEST HOLDING de la totalité de son actif, soit 219 486 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 42 475 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 177 011 euros. La société JCR INVEST HOLDING détenant la totalité des 1 667 actions composant le capital social de la société OPTI'TECH BE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société OPTI'TECH BE depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société JCR INVEST HOLDING. La fusion sera réalisée le 1er janvier 2026. La société OPTI'TECH BE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de RENNES au nom des deux sociétés le 09 novembre 2026 pour la société OPTI'TECH BE et le 12 novembre pour la société JCR INVEST HOLDING pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les

conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

